TERRES D'ARMOR HABITAT
Direction du Patrimoine
Service Développement et Accession

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

PLOEUC L'HERMITAGE CROIX BOUVET - Maîtrise d'œuvre pour la construction de 14 LLS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-0076-APA
Date limite de remise des plis	***09/11/2026*** à ***12:00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

TERRES D'ARMOR HABITAT
Direction du Patrimoine - Service Développement et Accession
Représentant : Jean-Denis MEGE Directeur Général
Adresse :
6, rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN
Téléphone : 02.96.62.20.90
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh
SIRET : 27220001500027
Site internet : https://terresdarmorhabitat.bzh/

La personne en charge du dossier est : Service Achats Publics

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **PLOEUC L'HERMITAGE CROIX BOUVET - Maîtrise d'œuvre pour la construction de 14 LLS**

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	PLOEUC L'HERMITAGE CROIX BOUVET - Maîtrise d'œuvre pour la construction de 14 LLS
Acheteur	TERRES D'ARMOR HABITAT
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique - 9 phases
Lieu d'exécution	**PLOEUC L'HERMITAGE**
Délai	Variable selon les prestations du contrat - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Pénalités de retard	150 € par jour de retard, 200 € par jour au delà de 14 jours de retard
Forme des prix	Révisables (formule), 0.15 + 0.85 x (I(m) / I(o)) Prix forfaitaires
Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.
Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet	Délais
Mission	Phase n°1 - Esquisse (ESQ)	
Mission	Phase n°2 - Avant-projet sommaire (APS)	
Mission	Phase n°3 - Avant-projet définitif (APD)	
Mission	Phase n°4 - Etudes de projet (PRO)	
Mission	Phase n°5 - Assistance pour la passation des marchés de travaux (AMT)	
Mission	Phase n°6 - Examen de conformité visa (VISA)	
Mission	Phase n°7 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)	
Mission	Phase n°8 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)	
PSE	Phase n°9 - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC) (PSE)	

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	octobre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	octobre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	novembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	novembre 2026
Information des candidats non retenus	décembre 2026
Signature et notification du contrat	décembre 2026
Démarrage des prestations	janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Pièces techniques
  - Fiche programme
  - Plan de situation
  - Plan cadastrale
  - Photo du terrain
  - Cahier des charges architecturale et technique
  - Fiches descriptives des locaux
  - Cadre de mémoire technique, intitulé Annexe cadre de réponse
  - Tableau des honoraires

- Pièces administratives
  - Lettre de candidature (DC1)
  - Déclaration du candidat (DC2)
  - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - Règlement de consultation (RC)

Le dossier de consultation ne comporte pas l'acte d'engagement. Il sera remis uniquement à l'attributaire pour signature.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Visite des lieux :

Les candidats peuvent de manière facultative effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Les candidats peuvent se rendre librement sur site au niveau de la Porte Louce/Croix Bouvet à Ploeuc l'Hermitage.
  - Il est rappelé que la visite du site doit se faire dans le respect des lieux existants.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Sans suite :

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Réponse en groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.

Variantes :

Les **variantes libres à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont prévues par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier PC (facultative)	• La PSE doit être obligatoirement chiffrée

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les **compétences** attendues des candidats sont les suivantes :

- Architecte exigé
- BET Structure exigé
- BET VRD (GIEP)
- BET Thermique et fluides exigé
- OPC
- Economiste

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Cadre de mémoire technique	*Cadre de mémoire technique, intitulé "Annexe cadre de réponse"*
Tableau des honoraires de maîtrise d'œuvre	*Tableau de décomposition des honoraires de maîtrise d'œuvre.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT
Service Achats Publics Responsables
6 rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN
Contact : Mégalis Bretagne
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente

consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Méthode de notation : Note maximale x (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée)
2. Valeur technique MOE (40 %)	- Pertinence de la méthodologie et de l'organisation du groupement prévues pour la réalisation du marché. - Pertinence et qualité des références fournies dans le cahier de référence de 5 pages recto. - Pertinence du planning prévisionnel proposé.
- Moyens organisationnels (15 pts)	Pertinence, organisation du groupement et du planning pour garantir le bon déroulement du projet (cadre de réponse fichier Excel Onglets 1A - 1B - 1C)
- Pertinence des références fournies (10 pts)	Pertinence et qualité des références fournies (cadre de réponse Excel Onglets 3A-3b). Des références de moins de 5 années sont exigées.
- Compréhension des contraintes d'un bailleur social (10 pts)	Compréhension des contraintes d'un bailleur social (cadre de réponse excel onglet 2)
- Développement durable (5 pts)	Implication du groupement/candidat dans des démarches de développement durable pour l'exécution du marché : formations, utilisation du biosourcé, intégration du réemploi et utilisation des filiales de l'économie circulaire, référence avec certification de projets réalisés (cadre de réponse excel onglet 4)

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel, audition). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité et l'assurance décennale
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (de moins de 12 mois)

Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (Pro BTP, CI BTP, CNETP, MSA…), de moins de 6 mois
Pouvoir de signature	Preuve de la capacité du signataire à engager l'entreprise (délégation de signature...)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://marches.megalis.bretagne.bzh**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : dpo@terresdarmorhabitat.bzh ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions

d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021